

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 janvier 2016

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

M. Jean-Marc WILT, Mmes Tania STRUB, Gwladys BECKER, Aurélie MENG, Fanny REHM-MUNCH, M. Serge VETTER et Mme Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Dominique BOSS (qui a donné procuration à M. BONNET), Mme Mireille LIMBACH, et M. Gilles BERRING (qui a donné procuration à M. VETTER), conseillers municipaux.

Absent non excusé : M. Marc GOETZ, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
 - II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2015.
 - III. Informations :
 - a) communales
 - b) intercommunales.
 - IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
 - V. Déclarations d'intention d'aliéner.
 - VI. Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Saverne de l'exercice 2014.
 - VII. Demande de subvention de l'Etat pour aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération (opération réfection de la rue Saint Michel – 2^e tranche).
 - VIII. Liste des marchés conclus en 2015.
 - IX. Etat annuel des opérations immobilières de la commune.
 - X. Mise à jour des compositions des commissions communales.
 - XI. Divers.
 1. Définition d'un tarif municipal pour location de nappes.
 2. Réalisation d'une seconde voie de desserte de la zone d'activités Dreispitz-Marlène.
 - XII. Questions-réponses.
-

M. le maire ouvre la séance à **20 h 10'**.

M. le maire exprime aux membres présents, à leurs familles et à leurs proches, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Il ajoute que 2016 sera une année de travail, les commissions communales allant être réunies plus souvent que précédemment.

Puis il fait part aux membres présents des démissions de leurs fonctions de conseillers municipaux de M. PFSITER Roger et de Mme RIEHL Claire. Les courriers de démission ayant été réceptionnés ce jour même, il n'était pas possible de convoquer valablement leurs remplaçants. Ceux-ci – M. TRAPPLER Marcel et Mme LEININGER Gisèle – seront investis de leur nouvelle fonction dans les jours à venir et installés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne en son sein M. Gérard KILFIGER en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2015.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 décembre 2015 est approuvé par l'assemblée sans observation.

III. Informations.

a) Communales.

Le 15 janvier, en l'Espace Le Zornhoff à 20 heures, se déroulera la traditionnelle **cérémonie des vœux du maire**. Celui-ci invite l'ensemble des conseillers municipaux à y assister.

b) Intercommunales.

M. VETTER demande si les rumeurs annonçant l'ouverture d'une **boulangerie** au Martelberg sont fondées.

M. KAETZEL répond qu'une boulangerie ouvrira effectivement, mais que celle-ci se trouvera dans le magasin Grand Frais, en construction dans la zone d'activités Dreispitz-Marlène. Une boucherie semble également prévue.

IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

Néant.

V. Déclarations d'intention d'aliéner.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune est saisie de quatre déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
1	9	8, rue Sainte Barbe	10,52
7	58 59	34, allée de la Rondelle	4,79 0,81
2	153	61, rue Firth	19,95
3	298/132 311/132 312/132	10, rue du Michelbach	4,24 0,11 1,43

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant à ces biens.

VI. Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Saverne de l'exercice 2014.

Rapporteur : M. KAETZEL.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de la Région de Saverne (CCRS) a communiqué son rapport d'activité et le compte administratif de l'exercice 2014 à ses communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

VII. Demande de subvention de l'Etat pour aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération (opération réfection de la rue Saint Michel – 2e tranche.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et BONNET.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser en 2016 les travaux de réfection de la rue Saint Michel – 2^e tranche. Cette opération comporte notamment différents aménagements de sécurité sur la voirie : passages piétons et ralentisseurs. Ceux-ci sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer en sous-préfecture pour le 31 mars 2016 au plus tard, mais également avant démarrage des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ sollicite la subvention suivante dont les travaux susvisés peuvent bénéficier :
 - Etat, au titre de la DETR : 35 % de la dépense hors taxe ;
- ✓ adopte le plan de financement de l'opération comme suit :
 - dépenses H.T. : 25.645,44 €
 - travaux d'aménagement de sécurité sur la voirie (passages piétons, ralentisseurs) : 24.003,50 €
 - maîtrise d'œuvre (quote-part) : 708,70 €
 - autres frais (quote-part) : 933,74 €
 - recettes :
 - subvention Etat (35 % des dépenses) : 8.975,91 €
 - autofinancement : 16.669,53 €.

M. BONNET rend compte du déroulement et des résultats de l'appel d'offres lancé pour l'attribution des deux lots de l'opération "réfection de la rue Saint Michel – 2^e tranche".

Les marchés ont été attribués comme suit :

<i>lot</i>	<i>désignation</i>	<i>société attributaire</i>	<i>montant H.T. en €</i>	<i>estimation initiale MOE</i>
1	voirie et assainissement pluvial	GCM	173.470,08	294.000,00
2	réseaux secs	SOBECA	83.593,35	66.000,00

Le planning des travaux est le suivant :

- février 2016 : travaux de réfection du réseau d'eau potable (financés par le Syndicat d'Eau Potable de la région de Saverne-Marmoutier, sous maîtrise d'œuvre du SDEA, et réalisés par l'entreprise Jean Lefebvre) ;
- mars : début des travaux décidés par la commune ; durée 4 à 5 mois.

En réponse à une question de M. VETTER, il est confirmé que seront posées en attente les gaines pour accueillir la fibre optique.

VIII. Liste des marchés conclus en 2015.

Rapporteur : M. KAETZEL.

En application de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007 modifié par arrêté ministériel du 21 juillet 2011 et de l'article 133 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur doit publier au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés passés en 2015 :

- **MARCHES de 15.000,00 € à 89.999,99 € :**

<u>MARCHES DE TRAVAUX</u>					
<i>indications obligatoire</i>				<i>indications facultatives</i>	
<i>objet</i>	<i>date du marché</i>	<i>attributaires</i>	<i>code postal ville</i>	<i>montant H.T. en €</i>	
maîtrise d'œuvre de l'opération : réfection de voiries	07 05 2015	M2I	67170 Wingersheim	28.041,26	
<u>MARCHES DE FOURNITURES</u>					
<i>indications obligatoire</i>				<i>indications facultatives</i>	
<i>objet</i>	<i>date du marché</i>	<i>attributaires</i>	<i>code postal</i>	<i>montant H.T. en €</i>	
néant					
<u>MARCHES DE SERVICES</u>					
<i>indications obligatoire</i>				<i>indications facultatives</i>	
<i>objet</i>	<i>date du marché</i>	<i>attributaires</i>	<i>code postal</i>	<i>montant H.T. en €</i>	<i>durée</i>
service de transport scolaire	24 07 2015	TRANSDEV	68300 Illzach	tarifs journaliers	4 années scolaires

- **MARCHES de 90.000,00 € à 5.185.999,99 € : néant.**

IX. Etat annuel des opérations immobilières de la commune.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Selon article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal – lequel doit délibérer sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune. Ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan, qui est le suivant pour l'exercice 2015 :

I. Acquisitions communales

Néant.

II. Cessions communales

<i>date acte</i>	<i>acquéreur</i>	<i>immeuble</i>				<i>prix de vente en €</i>
		<i>section</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>parcelle</i>	<i>surface en ares</i>	
20/02/2015	SCI SAMALOU	1	Grand'rue	361/142 357/147	0,58 0,09	30.000
/12/2015	Epoux LITT	1	rue Haute	353/31 355/33 363/33	0,07 0,28 0,15	1.500

X. Mise à jour des compositions des commissions communales.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Les commissions communales ont été constituées par délibération du 18 septembre 2014.

Suite à l'installation de Mme PARIS Brigitte depuis lors, et aux démissions de M. PFISTER Roger et de Mme RIEHL Claire, les commissions communales sont mises à jour comme suit :

- 1) administration, personnel, communication, sécurité, affaires juridiques, négociations et cérémonies
Responsable : M. le maire Pierre KAETZEL
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Dominique BOSS et Aurélie MENG.
- 2) commission des finances (budget – investissements – recettes/dépenses - économie) et des loisirs (fêtes – animations – sport)
Adjoint responsable : M. Bernard BAMBERGER
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Gilles BERRING et PARIS Brigitte.
- 3) état-civil, social, habitat, cimetière, transport et tourisme
Adjoint responsable : Mme FONTANES Michèle
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints.
- 4) urbanisme, travaux, entretien, développement durable et environnement
Adjoint responsable : M. Régis BONNET
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Aurélie MENG, Gwladys BECKER, Dominique BOSS et Jean-Marc WILT.
- 5) scolaire (enfance jeunesse - périscolaire - petite enfance – adolescents), culture (médiathèque – école de musique – patrimoine) et vie associative
Adjointe responsable : Mme Marie-Paule GAEHLINGER
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Fanny REHM-MUNCH, Aurélie MENG, Tania STRUB, Gwladys BECKER et Mireille LIMBACH.
- 6) informatique, gestion et location des bâtiments communaux (salle Carmin, hall multisports et Espace Le Zornhoff), téléphonie, alarmes et statistiques
Adjoint responsable : M. Gérard KILFIGER
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Marc GOETZ ET Serge VETTER.
- 7) fleurissement
Adjoints responsables : MM. Bernard BAMBERGER et Régis BONNET
Membres : Mmes et MM le maire, les adjoints, Aurélie MENG, Dominique BOSS et Jean-Marc WILT.

Ces commissions seront encore actualisées après l'installation des deux nouveaux conseillers municipaux.

XI. Divers.

1. Définition d'un tarif municipal pour location de nappes.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et KILFIGER.

La commune dispose d'un lot de nappes. Celles-ci sont susceptibles d'être mises à disposition de personnes louant des locaux communaux et des garnitures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ autorise la location de nappes à des personnes physiques ou morales ;
- ☞ fixe le tarif de location suivant : 3,00 € par nappe.

Nota : le tarif ci-devant indiqué comprend le lavage par les soins de la commune.

2. Réalisation d'une seconde voie de desserte de la zone d'activités Dreispitz-Marlène.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La Sàrl DREISPITZ a sollicité la municipalité en vue de la création d'une seconde voie de desserte de la zone d'activités Dreispitz-Marlène.

L'aménagement d'une voie de desserte de ladite zone figure déjà au Plan Local d'Urbanisme : il s'agit de l'emplacement réservé A17 "aménagement d'une voie d'accès à la zone UXd depuis la RD 41". Seul le problème de la propriété foncière a pour l'heure empêché cette réalisation.

Dans le souci de favoriser le développement de la ZA Dreispitz-Marlène, et suivant proposition de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la possible création d'un accès à la RD 41 depuis la zone d'activités Dreispitz-Marlène.

XV. Questions diverses.

M. BAMBERGER indique que la commune organise une soirée "**Witzowe**" le **7 mai 2016** en soirée.

M. VETTER relève le **trafic** régulier de véhicules rejoignant la rue du Général Leclerc depuis la rue Haute en traversant la **cour de la mairie**. Il demande si un aménagement de la portion de chemin en concassé est prévue.

M. KAETZEL répond que non. Ce passage n'est pas prévu pour un trafic routier, mais simplement d'accès à un espace de stationnement. Il ajoute qu'un accord amiable est intervenu avec la direction du Crédit Mutuel afin que les convois de fonds, pour qu'ils n'aient pas à effectuer de marche arrière, transitent par la cour de la mairie et débouchent depuis celle-ci sur la rue du Général Leclerc.

M. le maire indique que le dernier numéro de Tonic Magazine fait écho à une critique des commerçants de Monswiller à l'égard des élus : ces derniers ne se montrent guère dans les magasins du village !!!

M. VETTER revient sur le dossier de l'extension projetée de la société KUHN, évoqué lors de la précédente réunion du Conseil Municipal. Il indique qu'il serait sage d'organiser une réunion publique afin de permettre un échange avec les administrés – ce qui n'est pas le cas lors de la cérémonie des vœux du maire.

M. KAETZEL que cela a été envisagé par la municipalité : une réunion publique aura effectivement lieu prochainement (vers mi février sans doute).

M. VETTER fait allusion à un article paru dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, dans lequel un élu savernois (M. LOUCHE) prétendait qu'il serait judicieux d'intégrer à la ville de Saverne ses communes limitrophes.

La municipalité indique qu'il ne fallait pas prêter foi à cette idée lancée en l'air : les communes garderont leurs territorialité et autonomie actuelles.

M. le maire lève la séance est levée à **21 h 20'**.